

**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil municipal

N° de résolution ou annotations

**Mardi 10 mai 2022, 19 h, au bâtiment de services du parc
des Saphirs (175, rue Kildare)**

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de :
M. Guillaume Plamondon, Conseiller du district 2
M. Dominic Morin, Conseiller du district 3
M. Mathieu Thomassin, Conseiller du district 4
M. Charles Morissette, Conseiller du district 5
Mme Michèle Dufresne, Conseillère du district 6

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme France Fortier.

En présence du directeur général, M. Marc Proulx et de la conseillère juridique aux affaires municipales et greffière, Mme Caroline Nadeau.

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. Résolution 126-05-2022
Ouverture de la séance

À 19 h 02, la mairesse Mme France Fortier, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance, conformément au calendrier des séances ordinaires, prévu aux articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19.

2. Résolution 127-05-2022
Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition du conseiller M. Charles Morissette

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous:

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Récipiendaire du Mérite Lavalais du bénévolat – Volet « ensemble de la carrière »
4. Récipiendaire du Mérite Lavalais du bénévolat – Volet « exploit 2021 »

SUIVI

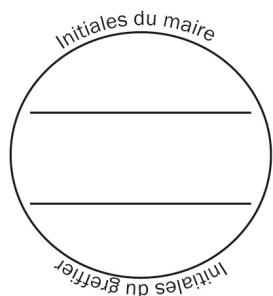
5. Mot du conseil municipal

FINANCES

6. Dépôt du rapport financier 2021 et du rapport de l'auditeur externe
7. Adoption des comptes
8. Dépôt 1re programmation TECQ 19-23
9. Affectation fonds de roulement - Réparation pépinière Caterpillar
10. Modification affectation fonds de roulement - Résolution 073-03-2022
11. Réfection terrain de baseball - Affectation fonds de roulement
12. Demande d'une carte VISA - Directeur du Service des travaux publics
13. Demande de paiement FIMEAU #4

RÈGLEMENTS

14. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 910-22 - Règlement décrétant la fermeture de la rue des Champs - lot 5 586 923
- ~~15. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 911-22 - Règlement décrétant la fermeture d'une partie de rue lot 5 758 949-REPORTÉ~~
16. Adoption du Règlement 913-22 - Règlement de lotissement abrogeant et remplaçant le Règlement 456-04



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

17. Adoption du Règlement 914-22 - Règlement de construction, abrogeant et remplaçant le Règlement 457-04
18. Adoption du Règlement 915-22 - Règlement de zonage, abrogeant et remplaçant le Règlement 455-04
19. Adoption du Règlement 912-22 - Règlement Plan d'urbanisme de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

GREFFE

20. Désignation de signataires - Entente de gestion OBNL Diffusion culturelle
21. Désignation de signataires – Entente utilisation du stationnement Centre récréotouristique Hautes-Terres lors de l'utilisation des sentiers pédestre Montagne à deux-têtes
22. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 avril 2022

URBANISME

23. Demande de PIIA 840-18 pour la rénovation du 446, avenue Sainte-Brigitte (lot 5 586 590)
24. Demande de PIIA 614-11 aire de stationnement de plus de 150 m2 au 27, rue Auclair (lot 5 757 839)
25. Demande d'addenda au PIIA 2021-0039 pour le 176, rue Labranche (lot 6 393 939)
26. Demande d'addenda au PIIA 2021-0068 pour le 111, rue de la Triade (lot 5 758 094)

LOISIRS

27. Dépôt d'une demande d'aide financière auprès de l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de la Capitale-Nationale - camp d'été 2022
28. Autorisation de signature - Contrats de service des professeurs des activités de loisir pour le printemps 2022 (modification)
29. Embauche de surveillants-appariteurs

SÉCURITÉ PUBLIQUE

30. Adoption du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie
31. Entente de service avec Bell Canada pour le service 911 de Prochaine Génération

PÉRIODE DE QUESTIONS

32. Période de questions

DISPOSITIONS FINALES

33. Levée de la séance

Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

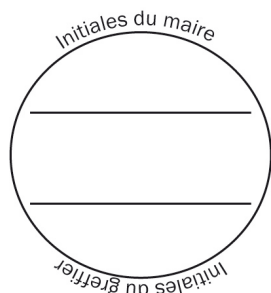
**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

3. **Résolution 128-05-2022**
Récipiendaire du Mérite Lavalais du bénévolat – Volet « ensemble de la carrière »

Considérant que le Mérite Lavalais vise à honorer un citoyen, une entreprise ou un organisme qui a su faire rayonner Sainte-Brigitte-de-Laval, par son implication et son dévouement au développement durable et à la vitalité de la Ville;

Considérant qu'au cours de la dernière année, plusieurs de nos concitoyens se sont mobilisés et ont su faire une différence dans la vie d'une ou plusieurs personnes;

Considérant qu'un appel de candidatures a d'ailleurs été lancé en même temps que le lancement de l'invitation des bénévoles à l'événement *Hommage aux bénévoles* organisé par le Service des loisirs, en décembre 2021;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant que le comité de sélection s'est basé sur des critères mesurables avec une grille de pointage afin de faire l'évaluation des candidatures reçues de la façon la plus objective possible;

N° de résolution ou annotations **Sur la proposition de la mairesse Mme France Fortier**

Il est résolu :

- De remettre le Mérite Lavalais 2021, volet ensemble de la carrière, à Mme Hélène Fortier pour ses 3 ans de services au sein du Réseau de développement économique, mais aussi pour ses implications diverses au sein de la population au cours des 6 dernières années, notamment au sein du CCACP (comité consultatif sur les arts, la culture et le patrimoine);
- D'autoriser la mairesse et le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

4. **Résolution 129-05-2022** **Récipiendaire du Mérite Lavalais du bénévolat – Volet « exploit 2021 »**

Considérant que le Mérite Lavalais vise à honorer un citoyen, une entreprise ou un organisme qui a su faire rayonner Sainte-Brigitte-de-Laval, par son implication et son dévouement au développement durable et à la vitalité de la Ville;

Considérant qu'au cours de la dernière année, plusieurs de nos concitoyens se sont mobilisés et ont su faire une différence dans la vie d'une ou plusieurs personnes;

Considérant qu'un appel de candidatures a d'ailleurs été lancé en même temps que le lancement de l'invitation des bénévoles à l'événement *Hommage aux bénévoles* organisé par le Service des loisirs, en décembre 2021;

Considérant que le comité de sélection s'est basé sur des critères mesurables avec une grille de pointage afin de faire l'évaluation des candidatures reçues de la façon la plus objective possible;

Sur la proposition de la mairesse Mme France Fortier

Il est résolu :

- De remettre le Mérite Lavalais 2021, volet exploit 2021, à Mme Doris Tessier pour sa prise en charge du dossier du calendrier municipal par le Réseau de développement économique;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

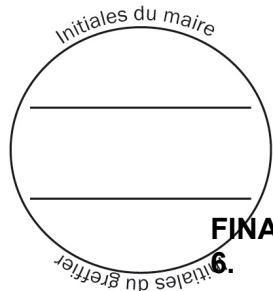
Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

SUIVI

5. **Résolution 130-05-2022** **Mot du conseil municipal**

Les membres du conseil municipal prennent la parole.



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

FINANCES

6.

Résolution 131-05-2022

Dépôt du rapport financier 2021 et du rapport de l'auditeur externe

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière dépose, au conseil municipal, le rapport financier ainsi que le rapport de l'auditeur externe pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021.

Conformément à l'article 105.2 de la *Loi sur les cités et villes*, ces rapports et les documents afférents seront transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

7.

Résolution 132-05-2022

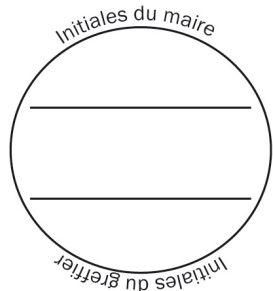
Adoption des comptes

Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne

Il est résolu :

- De recevoir les comptes produits en date du 10 mai 2022, d'une somme de 791 431.62 \$;
- De payer les montants associés au bordereau ci-dessous :

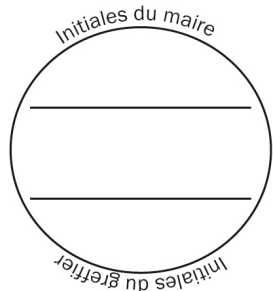
Adobe inc.	351.70 \$
Air liquide Canada inc.	392.81 \$
Alimentation Sainte-Brigitte	26.30 \$
Asphalte Lagacé Ltée	10 884.41 \$
Ass. des Transporteurs en Vrac de Montmorency Inc	8 076.49 \$
Aux petits moteurs du Québec inc.	27.59 \$
Avantis Coopérative	1 008.95 \$
Batteries Expert	26.39 \$
Beauport Nissan	43.82 \$
Best Buy	4 420.43 \$
BFL CANADA risques et assurances inc.	1 113.54 \$
Boutique pratico-pratique	51.68 \$
BZ INC.	10 065.89 \$
C.C.A.P.	381.49 \$
C.T.M. Québec inc.	(38.01) \$
CAG -Disposition des biens	(45.20) \$
Cain Lamarre S.E.N.C.R.L. / Avocats	211.27 \$
Camions international Élite Itée	121.69 \$
Canac	1 134.06 \$
Caroline Lepage	50.00 \$
Centrale d'appels d'urgences Chaudières-Appalaches	945.09 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

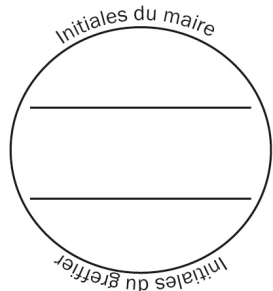
Cintas Canada Limitée	793.76 \$
CMP MAYER INC	2 931.86 \$
Coopérative nationale de l'information indépendante	14.89 \$
CP Tech	8 968.05 \$
Créapub Design	402.41 \$
CTM Québec inc.	7 565.86 \$
Desharnais centre du camion	411.24 \$
Dollarama S.E.C.	49.95 \$
École nationale des pompiers	1 202.81 \$
Emco Ltée	1 802.80 \$
Employé # 267	125.98 \$
Employé # 423	10.99 \$
Employé # 437	20.50 \$
Employé # 788	165.08 \$
Employé #538	19.25 \$
Employé #687	71.90 \$
Employé #694	40.45 \$
Employé #786	157.45 \$
Énergie Valero inc.	25 157.59 \$
Englobe Environnement inc.	1 201.17 \$
Entretien Commercial A.M. inc.	2 989.65 \$
Équipements Plannord Ltée	49.59 \$
Eurofins EnvironeX	801.67 \$
Fondaction CSN 06840	769.24 \$
Fonds d'information sur le territoire	8.00 \$
Fournitures de bureau Denis	495.96 \$
Francotype-Postalia Canada Inc.	1 149.75 \$
GAM Groupe d'accès à la Montmorency	2 000.00 \$
Garage René Bertrand inc	4 563.80 \$
Garda World	327.04 \$
GDX Ventes Inc.	132.73 \$
Germain Cliche	15.00 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

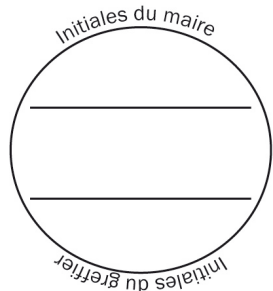
GLS Logistics Systems Canada Ltd	123.54 \$
Gravel Bernier Vaillancourt avocats, en fidéicommiss	251 695.00 \$
Groupe Akifer inc.	8 817.43 \$
Groupe Altus ltée	143.72 \$
Hydraulique Chauveau inc.	223.38 \$
Hydro Québec	41 412.92 \$
Icloud	4.59 \$
IGA 8162	241.87 \$
Industrielle Alliance 02579	36 877.55 \$
Jacques Tremblay	25.00 \$
Javel Bois-Francs inc.	1 270.85 \$
JD Innovation extérieure	3 449.25 \$
Jean-Sébastien Chevalier	192.00 \$
Jo-Annie Beaulieu Dubé	35.00 \$
Johnstone et associés	22 132.69 \$
Laeticia Koffi	30.50 \$
LAM-É St-Pierre	123.18 \$
L'Ange Gardien Ford	2 078.39 \$
LE DOC DES PORTES Inc.	1 292.69 \$
Le Groupe A&A	1 293.61 \$
Les Entreprises Boucher & Lortie	2 486.51 \$
Les entreprises L.T.	2 265.78 \$
Les entreprises Pierre L.Boulos inc.	708.12 \$
Les Pétroles Irving inc.	1 215.78 \$
Les pièces d'équipement Bergor inc.	3 153.72 \$
Location d'outils Beauport inc.	96.09 \$
M.R.C. de la Jacques-Cartier	20 973.42 \$
Machinerie Landry & Frères	1 264.73 \$
Macpek Inc	1 154.65 \$
Martin & Lévesque (1983) inc.	52.78 \$
Martineau Robert	4 035.00 \$
MEC Consultants inc.	4 297.55 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Mécanique J. Clair	2 595.37 \$
MESSER CANADA INC.	208.15 \$
Microsoft	1 012.26 \$
Ministère du Travail, fonds des biens et des services	72.17 \$
Ministre du Revenu du Québec	86 414.95 \$
Morency, Société d'Avocats	250.08 \$
Municipalité de Lac Beauport	8 278.89 \$
Ordre des ingénieurs forestiers du Québec	759.09 \$
Panavidéo	103.14 \$
Pause-café Soleil inc	224.20 \$
Petite Caisse Ste-Brigitte-de-Laval	297.13 \$
PG Solutions Inc.	195.46 \$
Pièces d'auto CPR INC. 0733	98.42 \$
Pneus Bélisle Québec inc.	2 186.13 \$
Postes Canada	918.09 \$
Protection incendie PC inc.	118.88 \$
PUROLATOR INC.	401.67 \$
Receveur Général du Canada	35 165.20 \$
Recyclage Vanier	126.47 \$
Régulvar	3 210.70 \$
Réseau de l'Action bénévole du Québec	25.00 \$
Restaurant Le Lavalois	227.39 \$
Revue l'Actualité	68.99 \$
Revue magazine Véro	34.44 \$
Robitaille Équipement inc.	1 206.09 \$
Roulements Harvey Inc.	73.08 \$
Sandra Lamarre	11.00 \$
Sani John Inc.	528.84 \$
Sani Orléans inc.	1 657.03 \$
Sani-Terre Environnement inc.	27 612.66 \$
SCFP	2 672.39 \$
SCFP - Section locale 5187	2 402.99 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

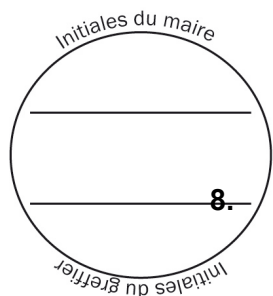
N° de résolution ou annotations

Sel Icecat Inc.	5 236.66 \$
Services Ménagers Trifluviens inc. / Tapis Expert	1 467.81 \$
Services-conseils Aqua Ingenium inc.	3 967.22 \$
Servodirection D.S.G. inc.	1 580.90 \$
Shell Fleet Plus	5 730.50 \$
Silencieux Gosselin inc.	468.30 \$
SINTRA INC.	2 651.75 \$
Solutions d'affaires Toshiba TEc Canada inc.	213.34 \$
S-Pace signalétique inc	732.85 \$
Stericycle	172.46 \$
Syndicat des pompiers et pompières du Québec	1 500.44 \$
Tania Roy	36.90 \$
Tim Hortons	154.36 \$
Toromont Cat	2 322.84 \$
Toromont Cat (Québec)	8 869.44 \$
Turcotte André-Anne	379.56 \$
Tyco Integrated Fire & Security	1 422.24 \$
Ville de Québec	19 986.68 \$
Ville de Québec	303.20 \$
Ville de Saint-Raymond	20 161.79 \$
Visa Desjardins	79.03 \$
Voltec Ltée	16 428.74 \$
W. Côté et fils Ltée	1 498.95 \$
WP Engine	38.90 \$
Zee Drive	36.31 \$
Total des effets présentés au conseil du 10 mai 2022	791 431.62 \$

- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Résolution 133-05-2022 Dépôt 1re programmation TECQ 19-23

Considérant que la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Considérant que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Sous la recommandation de la conseillère Mme Michèle Dufresne

Il est résolu que :

- La Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

9. **Résolution 134-05-2022** **Affectation fonds de roulement - Réparation pépîne Caterpillar**

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la réparation de la pépîne Caterpillar pour le Service des travaux publics;

Considérant que cette dépense sera financée à même le fonds de roulement et qu'elle sera amortie sur une période de huit (8) ans;

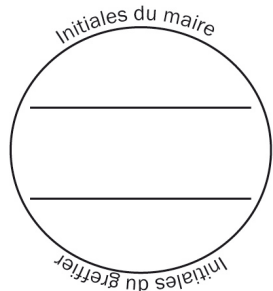
Considérant la recommandation favorable de la directrice du Service des finances et trésorière :

Sur proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne

Il est résolu que :

- D'autoriser un virement de 23 000 \$, taxes incluses, à partir du fonds de roulement, pour financer la réparation de la pépîne Caterpillar pour le Service des travaux publics, remboursable sur huit (8) ans;

4778



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

N° de résolution ou annotations

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**10. Résolution 135-05-2022
Modification affectation fonds de roulement - Résolution 073-03-2022**

Considérant que l'acquisition de deux (2) défibrillateur au coût de 8 000 \$ a été autorisée par la Résolution no 073-03-2022;

Considérant que le montant estimé était moindre que prévu initialement et que nous désirons diminuer l'affectation à cette dépense à un montant de 4 000 \$;

Considérant que nous souhaitons financer le remplacement de deux têtes de lampadaire sur la rue du Couvent à même le 4 000 \$ restant;

Petites immobilisations	Coût	Période d'amortissement
Travaux publics		
Têtes de lampadaires (2), rue du Couvent	4 000 \$	10

Considérant la recommandation favorable de la directrice du Service des finances et trésorière.

Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne

Il est résolu:

- De modifier la résolution 073-03-2022 afin d'autoriser l'acquisition de deux têtes de lampadaire, tel que décrit au tableau ci-dessus;
- Que le remboursement au fonds de roulement soit conforme à la période d'amortissement, ci-haut décrite;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

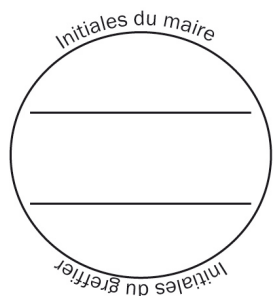
**11. Résolution 136-05-2022
Réfection terrain de baseball - Affectation fonds de roulement**

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la réparation et/ou mise à niveau de certains items au terrain de baseball au coût de 21 000 \$;

Considérant que cette dépense sera financée à même le fonds de roulement et qu'elle sera amortie sur une période de huit (8) ans;

Considérant la recommandation favorable de la directrice du Service des finances et trésorière :

Sur proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Il est résolu :

- D'autoriser un virement de 21 000 \$, plus les taxes applicables, à partir du fonds de roulement, pour à la réparation et/ou mise à niveau de certains items au terrain de baseball financer sur huit (8) ans;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**12. Résolution 137-05-2022
Demande d'une carte VISA - Directeur du Service des travaux publics**

Considérant l'embauche de M. Olivier Coulombe au poste de directeur des travaux publics, il est opportun de lui fournir une carte de crédit de la Ville afin faciliter certains achats dans le respect de sa délégation de pouvoir;

Considérant que la résolution portant le numéro 363-11-2021 autorise notamment, la trésorière, Mme Ariane Tremblay, à effectuer des demandes de cartes de crédit pour la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval;

Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne

Il est résolu :

- Que la Ville autorise Mme Ariane Tremblay à transmettre une demande de carte de crédit pour M. Olivier Coulombe, directeur du Service des travaux publics.

Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**13. Résolution 138-05-2022
Demande de paiement FIMEAU #4**

Considérant que Pluritec a attesté la conformité des travaux effectués sur les rues de l'Aqueduc, de la Fabrique et des Dunes et a délivré un certificat d'acceptation provisoire partielle en respect des documents contractuels;

Considérant que la Ville a obtenu la recommandation de paiement #4 de Pluritec favorable au paiement de la somme de 112 326.65\$;

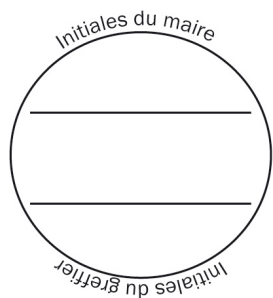
Considérant que le montant de la retenue contractuelle conservé est suffisamment important pour couvrir la valeur des déficiences à être complétés par G.N.P;

Considérant que le montant de la retenue contractuelle continuera d'augmenter avec les travaux réalisés en 2022 sur l'avenue Sainte-Brigitte;

Considérant que les travaux sont effectués provisoirement à la satisfaction du Service des travaux publics;

Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne

Il est résolu:



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

- D'accepter partiellement et provisoirement les travaux et de procéder au paiement de la libération de 50 % des retenues contractuelles au dossier pour un montant de 112 326.65 \$ incluant les taxes applicables:
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

RÈGLEMENTS

14. **Résolution 139-05-2022**

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 910-22 - Règlement décrétant la fermeture de la rue des Champs - lot 5 586 923

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseiller M. Charles Morissette donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, le Règlement 910-22 - Règlement décrétant la fermeture de la rue des Champs - lot 5 586 923. Le projet de règlement est présenté et déposé.

15. **Résolution 140-05-2022**

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 911-22 - Règlement décrétant la fermeture d'une partie de rue lot 5 758 949

~~Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, le Règlement 911-22 - Règlement décrétant la fermeture d'une partie de rue lot 5 758 949. Le projet de règlement est présenté et déposé.~~

16. **Résolution 141-05-2022**

Adoption du Règlement 913-22 - Règlement de lotissement abrogeant et remplaçant le Règlement 456-04

Considérant qu'une copie du projet du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance, lesquels déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la présente séance et à la disposition du public dès le début de cette séance;

Considérant qu'il est mentionné que le présent règlement a pour objet d'encadrer le lotissement de terrains sur l'ensemble du territoire de la Ville;

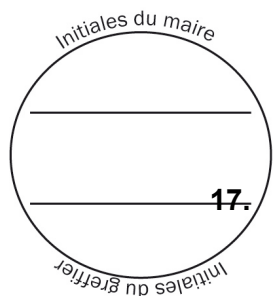
Sur la proposition du conseiller M. Charles Morissette

Il est résolu :

- D'adopter le Règlement 913-22 - Règlement de lotissement abrogeant et remplaçant le Règlement 456-04
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Résolution 142-05-2022

Adoption du Règlement 914-22 - Règlement de construction, abrogeant et remplaçant le Règlement 457-04

Considérant qu'une copie du projet du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance, lesquels déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la présente séance et à la disposition du public dès le début de cette séance;

Considérant qu'il est mentionné que le présent règlement a pour objet d'encadrer la délivrance des permis de construction sur l'ensemble du territoire de la Ville;

Sur la proposition du conseiller M. Charles Morissette

Il est résolu :

- D'adopter le Règlement 914-22 - Règlement de construction, abrogeant et remplaçant le Règlement 457-04;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

18. Résolution 143-05-2022

Adoption du Règlement 915-22 - Règlement de zonage, abrogeant et remplaçant le Règlement 455-04

Considérant qu'une copie du projet du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance, lesquels déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la présente séance et à la disposition du public dès le début de cette séance;

Considérant qu'il est mentionné que le présent règlement a pour objet d'encadrer le zonage sur l'ensemble du territoire de la Ville;

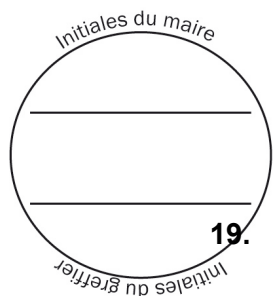
Sur la proposition du conseiller M. Charles Morissette

Il est résolu :

- D'adopter le Règlement 915-22 - Règlement de zonage, abrogeant et remplaçant le Règlement 455-04;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Résolution 144-05-2022

Adoption du Règlement 912-22 - Règlement Plan d'urbanisme de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Considérant qu'une copie du projet du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance, lesquels déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la présente séance et à la disposition du public dès le début de cette séance;

Considérant qu'il est mentionné que le présent règlement a notamment pour objet de :

Recadrer ses outils d'urbanisme en fonction des préoccupations, des réalités, de l'évolution et des ambitions de la Ville (Mission-Vision-Valeurs) et de la population ;

Créer un milieu de vie attrayant ;

Assurer la concordance des règlements et outils d'urbanisme au SAR de la MRC de La Jacques Cartier ;

Intégrer les avancées relatives au développement durable dans les outils de planification et de contrôle de l'utilisation et du développement du territoire.

Sur la proposition du conseiller M. Charles Morissette

Il est résolu :

- D'adopter le Règlement 912-22 - Règlement Plan d'urbanisme de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

GREFFE

20. Résolution 145-05-2022

Désignation de signataires - Entente de gestion OBNL Diffusion culturelle

Considérant que l'OBNL Diffusion culturelle est un organisme reconnu et désire contribuer activement au rayonnement de la Ville;

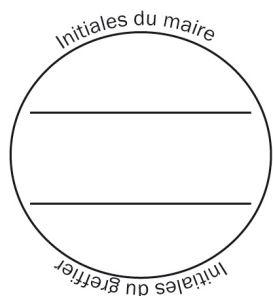
Considérant qu'un projet d'entente est intervenu entre la ville et l'organisme et que cette entente est gagnante pour les deux parties;

Considérant la recommandation favorable de la directrice du Service des loisirs des sports de la culturelle et de la vie communautaire

Sur la proposition du conseiller M. Guillaume Plamondon

Il est résolu:

- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer l'entente de gestion d'une durée initiale d'un an et les documents afférents.



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

N° de résolution ou annotations

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

21. Résolution 146-05-2022

Désignation de signataires – Entente utilisation du stationnement Centre récréotouristique Hautes-Terres lors de l'utilisation des sentiers pédestre Montagne à deux-têtes

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval (SBDL) a manifesté le désir de conclure une entente avec le Centre récréotouristique des Hautes Terres (CRDHT) pour offrir un accès gratuit au stationnement du CRDHT aux utilisateurs du sentier de la montagne à Deux Têtes qui résident à Sainte-Brigitte-de-Laval;

Considérant que le conseil d'administration du CRDHT a certifié conforme une résolution le 3 mai 2022 qui accepte de conclure une entente pour une durée déterminée à titre d'expérience pilote afin de permettre au CRDHT de procéder à une évaluation de l'achalandage, des impacts financiers et de gestion, et ce, tout en conservant la priorité de l'utilisation du stationnement à la clientèle du CRDHT;

Considérant que l'entente qui lie les parties doit contenir douze (12) critères précis tel que stipulé à la résolution 41 de l'organisme et que la Ville est en accord avec ces conditions;

Considérant notamment les critères ci-après énoncés :

- 1) L'entente est d'une durée de six mois, soit de mai à octobre 2022;
- 2) L'entente comporte l'utilisation possible de 20 espaces de stationnement dédiés aux résidents de SBDL uniquement pour la randonnée pédestre dans le sentier de la montagne à Deux Têtes. Les utilisateurs de ces espaces de stationnement ne doivent, en aucun temps, utiliser les autres sentiers appartenant au CRDHT;
- 3) Une somme de 4 160\$, avant taxes, à laquelle s'ajoutent des frais de gestion de 10 %, doit être versée en totalité au CRDHT, dans les 30 jours suivant la signature de l'entente par les deux parties.

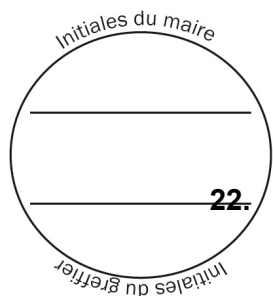
Sur la proposition du conseiller M. Guillaume Plamondon

Il est résolu :

- De désigner la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents;
- De verser la somme de 4 160 \$ avant les taxes applicables, plus 10 % de frais de gestion dans les trente (30) jours suivant la signature.

Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Résolution 147-05-2022

Adoption du procès-verbal de la séance du 12 avril 2022

Sur la proposition de la mairesse Mme France Fortier

N° de résolution ou annotations

Il est résolu :

- D'adopter et signer le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2022;
- D'autoriser la mairesse et la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

URBANISME

23. Résolution 148-05-2022

Demande de PIIA 840-18 pour la rénovation du 446, avenue Sainte-Brigitte (lot 5 586 590)

Considérant la demande de PIIA no2022-0021 déposée le 25 mars 2022;

Considérant que la demande vise la rénovation d'un bâtiment principal situé au 446, avenue Sainte-Brigitte et que cette demande est assujettie au chapitre 9 du Règlement 840-18 - *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), abrogeant et remplaçant le Règlement 712-14*

Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;

Considérant que la demande respecte les objectifs et critères du PIIA;

Considérant la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) d'accepter la demande de PIIA no2022-0021 pour la rénovation d'un bâtiment principal situé au 446, avenue Sainte-Brigitte, conformément aux documents soumis au CCU le 19 avril 2022 :

Sur la proposition du conseiller M. Charles Morissette

Il est résolu:

- D'autoriser la demande de PIIA no2022-0021 pour la rénovation d'un bâtiment principal situé au 446, avenue Sainte-Brigitte, conformément aux documents soumis au CCU le 19 avril 2022;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

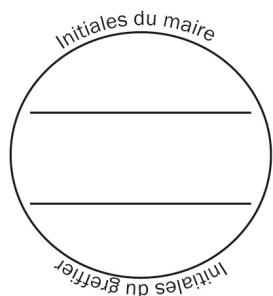
24. Résolution 149-05-2022

Demande de PIIA 614-11 aire de stationnement de plus de 150 m2 au 27, rue Auclair (lot 5 757 839)

Considérant la demande de PIIA no2022-0016 déposée le 9 mars 2022;

Considérant que la demande vise à l'aménagement d'une aire de stationnement (incluant l'allée d'accès) de plus de 150 mètres carrés au 27, rue Auclair (lot 5 757 839)

4785



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

et que cette demande est assujettie aux articles 5.1.2 et 5.1.5 du Règlement relatif aux PIIA 614-11 découlant du Règlement de contrôle intérimaire (RCI) 2010- 41d;

Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;

Considérant que la demande respecte les objectifs et critères du PIIA;

Considérant la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) d'accepter la demande de PIIA no2022-0016 pour l'aménagement d'une aire de stationnement (incluant l'allée d'accès) de plus de 150 mètres carrés au 27, rue Auclair (lot 5 757 839), conformément aux documents soumis au CCU le 19 avril 2022 :

Sur la proposition du conseiller M. Charles Morissette

Il est résolu:

- D'autoriser la demande de PIIA no2022-0016 pour l'aménagement d'une aire de stationnement (incluant l'allée d'accès) de plus de 150 mètres carrés au 27, rue Auclair (lot 5 757 839), conformément aux documents soumis au CCU le 19 avril 2022 ;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

25. **Résolution 150-05-2022** **Demande d'addenda au PIIA 2021-0039 pour le 176, rue Labranche (lot 6 393 939)**

Considérant la demande d'addenda au PIIA no2021-0039 déposée le 21 mars 2022;

Considérant que la demande vise à l'aménagement d'une aire de stationnement (incluant l'allée d'accès) de plus de 150 mètres carrés au 176, rue Labranche (lot 6 393 939) et que cette demande est assujettie aux articles 5.1.2 et 5.1.5 du Règlement relatif aux PIIA 614-11 découlant du Règlement de contrôle intérimaire (RCI) 2010-41d; *plantation et d'intégration architecturale (PIIA), abrogeant et remplaçant le Règlement 712-14;*

Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;

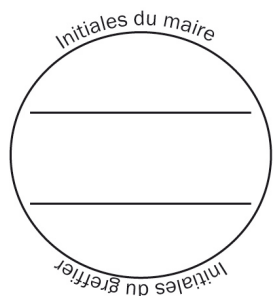
Considérant que la demande respecte les objectifs et critères du PIIA;

Considérant la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) d'accepter la demande d'addenda au PIIA no2021-0068 pour l'aménagement d'une aire de stationnement (incluant l'allée d'accès) de plus de 150 mètres carrés au 176, rue Labranche (lot 6 393 939), conformément aux documents soumis au CCU le 19 avril 2022;

Sur la proposition du conseiller M. Charles Morissette

Il est résolu:

- D'autoriser la demande d'addenda au PIIA no2021-0039 pour l'aménagement d'une aire de stationnement (incluant l'allée d'accès) de plus de 150 mètres carrés au 176, rue Labranche (lot 6 393 939), conformément aux documents soumis au CCU le 19 avril 2022;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

N° de résolution ou annotations

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

26. Résolution 151-05-2022

Demande d'addenda au PIIA 2021-0068 pour le 111, rue de la Triade (lot 5 758 094)

Considérant la demande d'addenda au PIIA no2021-0068 déposée le 7 avril 2022;

Considérant que la demande vise la construction d'un bâtiment principal au 111, rue de la Triade et que cette demande est assujettie au chapitre 6 du Règlement 840-18 - *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*, abrogeant et remplaçant le Règlement 712-14

Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;

Considérant que la demande respecte les objectifs et critères du PIIA;

Considérant la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) d'accepter la demande d'addenda au PIIA no2021-0068 pour la construction d'un bâtiment principal au 111, rue de la Triade, conformément aux documents soumis au CCU le 19 avril 2022 :

Sur la proposition du conseiller M. Charles Morissette

Il est résolu:

- D'autoriser la demande d'addenda au PIIA no2021-0068 pour la construction d'un bâtiment principal au 111, rue de la Triade, conformément aux documents soumis au CCU le 19 avril 2022;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

LOISIRS

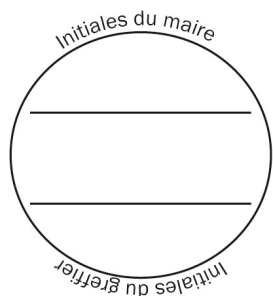
27. Résolution 152-05-2022

Dépôt d'une demande d'aide financière auprès de l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de la Capitale-Nationale - camp d'été 2022

Considérant qu'à chaque année, le Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire dépose une demande de subvention dans le cadre du programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées auprès de l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées de la Capitale-Nationale;

Considérant que cette subvention a pour but d'offrir un accompagnement personnalisé à des enfants du camp d'été qui ont une certaine limitation et handicap;

Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

Il est résolu:

- D'autoriser Mme Nathalie Gagnon, directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire à signer les documents relatifs à la demande de subvention pour l'accompagnement au camp d'été ;

Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

28. Résolution 153-05-2022

Autorisation de signature - Contrats de service des professeurs des activités de loisir pour le printemps 2022 (modification)

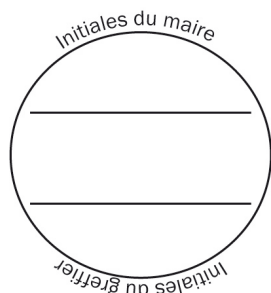
Considérant que plusieurs activités de loisirs sont offertes dans le cadre de la programmation de printemps 2022 de la Ville et que les cours ont débuté dans la semaine du 14 mars 2022;

Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne

Il est résolu :

- D'autoriser la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire, Mme Nathalie Gagnon, à signer les contrats de service avec les contractants suivants, pour animer les activités de loisirs de la programmation de printemps 2022 et que les contractants suivants s'engagent à respecter le contrat qui leur est attribuable:

Activités	Professeurs	Montant total du contrat
Danse enfantine (3-5ans)	Performdance	2 600 \$ + taxes (modification par rapport à la résolution 118-04-2022 SOM2022-055
Danse enfantine (3-5ans)		
Hip-hop (5-6 ans)		
Hip-hop (7-8ans)		
Hip-hop (9 ans et +)		
Viniyoga (débutant)	Élisabeth Tremblay	1 200 \$ (modification par rapport à la résolution 118-04-2022 SOM2022-055
Viniyoga (initié)		
Initiation à la cuisine	Créachef	1 815 \$ + taxes (modification par rapport à la résolution 118-04-2022 SOM2022-055
Entraînement plein-air	Fliptop	520 \$ + taxes (Ajout par rapport à la résolution 118-04-2022 SOM2022-055



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

N° de résolution ou annotations

Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

29. **Résolution 154-05-2022** **Embauche de surveillants-appariteurs**

Considérant les besoins du Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire de procéder à l'embauche de deux (2) surveillants-appariteurs pour la période estivale 2022, pour assurer une présence à chacun des emplacements où se déroulent des activités de loisirs offertes par la Ville;

Considérant les candidatures reçues suivant l'affichage des postes;

Considérant la recommandation favorable de la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire :

Sur proposition du conseiller M. Guillaume Plamondon

Il est résolu :

- De procéder à l'embauche de Mme Mégane Morel-David et de M. Antoine Fortin-Larouche, à titre de surveillants-appariteurs, à temps partiel, de façon temporaire, pour une période indéterminée, suivant les dispositions de la convention collective de travail des cols bleus en vigueur;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

SÉCURITÉ PUBLIQUE

30. **Résolution 155-05-2022**

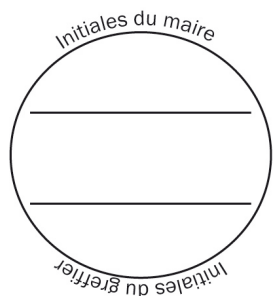
Adoption du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie

Considérant l'obligation de la Municipalité régionale de comté (MRC) de La-Jacques-Cartier d'établir, en conformité avec les orientations déterminées par la ministre de la Sécurité publique, un schéma de couverture de risques en sécurité incendie ;

Considérant l'obligation pour la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval d'adopter un plan de mise en œuvre conforme aux objectifs établis par la MRC de La-Jacques-Cartier, en regard de l'établissement du schéma de couverture de risques pour l'ensemble de son territoire;

Considérant le plan de mise en œuvre adopté en 2014 qui est désormais échu et qu'il y a lieu de procéder à la mise à jour d'un nouveau plan de mise en œuvre à être intégré au projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC de La Jacques-Cartier ;

Considérant la recommandation du directeur du Service de la sécurité publique d'autoriser l'adoption dudit plan de mise en œuvre;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Sur la proposition du conseiller M. Mathieu Thomassin

Il est résolu:

- D'adopter le plan de mise en œuvre devant faire partie intégrante du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la Municipalité régionale de comté de La-Jacques-Cartier.
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

31. **Résolution 156-05-2022** **Entente de service avec Bell Canada pour le service 911 de Prochaine Génération**

Considérant que le service 9-1-1 de prochaine génération (au sens défini ci-dessous) remplace le service 9-1-1 évolué (« 9-1-1 E ») et qu'il est fondé sur des technologies de protocole Internet (IP) et qu'il prend en charge les appels 9-1-1 natifs IP de bout en bout;

Considérant que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « CRTC ») a établi, dans la Décision de télécom CRTC 2015-531, que le système 9-1-1PG du Canada devrait appliquer la norme de la National Emergency Number Association (la « norme i3 de NENA »);

Considérant qu'en juin 2017, le CRTC a déposé la Politique réglementaire de télécom CRTC 2017-182, laquelle, notamment, ordonne à toutes les entreprises de services locaux titulaires (les « ESLT ») d'établir leurs réseaux 9-1-1 de prochaine génération par le truchement de fournisseurs de services de réseau 9-1-1;

Considérant que Bell exploite et gère un système 9-1-1 de prochaine génération desservant les provinces où elle est l'ESLT et agissant, sur demande de la part d'une petite entreprise de services locaux titulaire (« PESLT »), à titre de fournisseur de réseau 9-1-1PG de ladite PESLT, y compris dans le territoire où l'autorité 9-1-1 exerce ses activités;

Sur la proposition du conseiller M. Mathieu Thomassin

Il est résolu:

- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer l'entente de service et les documents afférents.

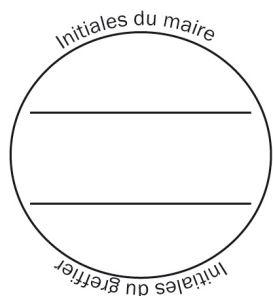
Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

PÉRIODE DE QUESTIONS

32. **Résolution 157-05-2022** **Période de questions**

À 20 h 22, la mairesse, Mme France Fortier, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au Règlement 807-17 - *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 742-14.*



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

Les citoyens sont invités à poser leurs questions aux élus.

Les citoyens ont pu soumettre leurs questions de façon électronique avant le début de la séance. Ses questions sont lues intégralement à voix haute par la greffière.

La période de questions s'est terminée à 20 h 45

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

DISPOSITIONS FINALES

33. Résolution 158-05-2022

Levée de la séance

Sur la proposition de la mairesse France Fortier

Il est résolu de lever la séance à 20 h 45.

Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

Signature de la mairesse

Signature de la conseillère juridique aux affaires
municipales et greffière